Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 3: Locaux socio-culturels dans les communes

Artikel: Classement des projets par la commission d'experts

Autor: Mugglin, Gustav / Crevoisier, Jean-Claude / Moeckli, Jean-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824635

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2. Situation du lieu choisi extrait de la carte géographique (éch. 1 : 25 000).
3. Situation schématique des bâtiments et préaux (éch. 1 : 500).
4. Résumé de l'idée.
5. Liste et grandeur des locaux existants (m^2 et hauteur).
6. Liste de grandeur des locaux proposés ou transformés (m^2 et hauteur).
7. Liste des équipements existants.
8. Liste des équipements proposés.
9. Plans et coupes schématiques nécessaires à la compréhension de l'idée (éch. 1 : 200).
10. Schémas de fonctionnement (par étage).
11. Proposition de financement.

Tous ces renseignements pourront être présentés sous les formes les mieux adaptées aux buts visés (plans, planches, maquettes, photos, enregistrements, etc.).
Il est cependant demandé de présenter en particulier les renseignements mentionnés aux points 2, 3, 4, 9, 10 et 11 sur des planches de format A 4 (pour en permettre ultérieurement la reproduction et la polycopie).

Juin 1976.

Université populaire jurassienne

Classement des projets par la commission d'experts

Réunie le 14 mars 1977, la commission du concours-animation pour l'aménagement de locaux et d'équipements socio-culturels intégrés dans les communes a pris connaissance des travaux qui lui avaient été soumis.
Le contrôle préalable effectué par le Bureau d'architecture G. Gerster, de Delémont, a permis de constater :

— les travaux de La Neuveville, du Noirmont, de Moutier et de Soulce ont été livrés dans les délais ;
— le travail de Delémont est parvenu le 14 mars, soit avec 14 jours de retard ;
— les conditions objectives du programme de concours ont été remplies : pièces fournies, renseignements demandés, limites géographiques, déclarations écrites selon lesquelles les conditions concernant la participation et la multidisciplinarité ont été remplies.

Avant de rendre son jugement, la commission a décidé à l'unanimité que :

— le projet du groupe de Delémont serait jugé, mais ne serait ni classé, ni primé ;
— la somme à disposition de Fr. 11 000.— serait attribuée pour les prix.

Après examen attentif des travaux, à l'unanimité des six membres présents, la commission a effectué le classement ci-dessous selon les critères mentionnés dans le programme et a procédé à l'attribution des prix :

1. Le Noirmont	Fr. 3400.—
2. Moutier	Fr. 3100.—
3. La Neuveville	Fr. 3000.—
4. Soulce	Fr. 1500.—

Entreprise générale
Bâtiment
Génie civil
Peinture
Bureau d'architecture
Gérance immobilière

parietti et gindrat sa

PORRENTRUY
BONCOURT
DELÉMONT

1845

Vous vous posez des questions sur

- votre assurance maladie personnelle ?
- vos obligations en tant qu'employeur pour l'assurance de votre personnel ?
- les prestations d'assurance maladie en période de chômage ?
- les liens entre AI et caisse maladie ?

Notre service « conseils » connaît la réponse.

Prenez contact, sans engagement, avec

LA JURASSIENNE

CAISSE MALADIE ET ACCIDENTS CRÉÉE PAR L'ADIJ
Agences et sections dans tout le Jura
Administration : CORTÉBERT, tél. 032 97 14 44

1853

LE DEMOCRATE

Le plus important
quotidien jurassien
vous informe sérieusement
dans tous les domaines

Imprimerie du Démocrate SA
Delémont

à votre disposition
pour tous travaux graphiques

1861

La commission est satisfaite de la qualité des travaux présentés ; elle est particulièrement heureuse de la façon dont ils ont été exécutés, car ils ont eu le mérite de provoquer dans chaque lieu une réflexion collective sur les besoins en équipements socio-culturels. La commission estime que les projets présentés sont parfaitement réalisables, et elle invite leurs auteurs à continuer à en promouvoir la réalisation ; elle recommande également aux autorités municipales concernées de tenir compte des études faites.
La commission considère que ces expériences ont une utilité qui dépasse les communes directement intéressées ; les méthodes de travail préconisées par l'UP et adaptées par les participants au concours-animation permettent une identification réelle des besoins d'une collectivité en matière de locaux socio-culturels. C'est pour cette raison qu'elle propose à l'UP jurassienne d'exposer les travaux et de les publier sous la forme la plus complète possible.

Mai 1977.

La commission d'experts :

Gustav Mugglin, président
Jean-Claude Crevoisier, vice-président
Jean-Marie Moeckli, secrétaire
Huguette Tschoumy
Giuseppe Gerster
Urs Hettich
Willy Jeanneret